



COMITÉ DU 19 DÉCEMBRE 2022				
DÉLIBÉRATION N°	C2022	12	19	01

- Date d'envoi de la 1^{ère} convocation à la réunion du 14 décembre 2022 : 8 décembre 2022
- Réunion du 14 décembre 2022 : absence de quorum constatée (31 membres présent.e.s, 7 membres absent.e.s et ayant donné pouvoir, 26 membres absent.e.s et excusé.e.s)
- Date d'envoi de la 2^{de} convocation à la réunion du 19 décembre 2022 : 15 décembre 2022
- Nb de membres en exercice : 64
- Nb de membres présents : 3¹
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 0
- Nb de membres absents et excusés : 61

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20221219-C2022_12_19_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022

Notification : 19/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



FINANCES

BUDGET PRINCIPAL 2022

DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur Roland MARUT, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers-ères Collègues,

Le comité a délibéré le 19 octobre dernier sur la décision modificative n° 1 de l'exercice 2022. Une erreur d'imputation portant sur les ventes de matériel non prévus, pour un montant de 6 000 €, a empêché l'intégration de la délibération précédente par le trésor public.

Il est donc nécessaire que le comité délibère à nouveau sur une version corrigée dont le montant global est inchangé.

Le projet de Décision Modificative n°1 s'élève à un montant total de 2 560 960 € soit :

- section de fonctionnement : 1 718 000 €
- section d'investissement : 842 960 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes réelles de fonctionnement comptent plusieurs inscriptions permettant leur révision à la hausse. Les ventes de matériaux peuvent à nouveau être réévaluées pour 1M €. Les soutiens CITEO sur les ventes d'emballages et de papier sont revus à la hausse pour 300 000 €. Enfin, Le SMÉDAR devant percevoir 400 000 € de la part de la SNVE suite au remboursement de taxes par l'Etat, les crédits sont inscrits au budget. De même, d'autres remboursements non prévus, notamment d'assurance, abondent les recettes pour 18 000 €.

En dépenses réelles de fonctionnement, une deuxième enveloppe complémentaire de 1M € est à inscrire pour le marché d'exploitation de l'UVE destinée à absorber les très hauts niveaux de révision des indices (RI risques industriels / 04510 électricité / 010534617 produits chimiques...)

¹ En application des dispositions combinées des articles L.5711-1, L. 5211-1 et L. 2121-17 du CGCT : pas de condition de quorum pour la 2^{de} réunion de convocation.

Du petit matériel est prévu pour le service HSE pour 5 600 €. Des crédits sont supprimés pour 11 000 € sur le centre de tri sur l'enveloppe destinée au tri extérieur, 108 000 € de crédits non affectés et 34 000 € du fait de taxes foncières plus faibles qu'anticipées.

Les charges de personnels augmentent de 380 000 € du fait de recrutement de contractuels notamment pour des remplacements et de l'augmentation des samedis travaillés au centre de tri.

Le remboursement des intérêts de la dette augmente de 208 000 €. Cela est dû au nouvel emprunt contracté en juin (13 000 €), mais surtout à la remontée des taux d'intérêts impactant les contrats à taux variables (100 000 € pour les intérêts de l'année et 95 000 € au titre des intérêts courus non échus).

L'équilibre est réalisé par une augmentation du virement à la section d'investissement (283 400 €).

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement se composent comme suit :

- *Remboursement du capital de la dette : 93 000 € pour le nouvel emprunt de juin 2022.*
- *Opération 2017-14 « Construction et aménagement du quai de Dieppe » :*
 - *Inscription de 559 560 € (inscription identique en recette) pour réimputer les écritures de l'exercice 2021.*
- *Opération 2018-36 « Déplacement de l'UTE » :*
 - *Inscription de 57 400 € pour le traitement extérieur de terres polluées (520 tonnes) ;*
 - *Inscription de 42 000 € en enveloppe maximum pour des révisions de prix exceptionnelles dues au contexte de flambée des prix.*
- *Opération 2019-17 « Villers-Ecalles : création d'un bassin EP » :*
 - *Inscription de 40 000 € pour des plus-values sur l'évacuation de terres polluées.*
- *Opération 2022-02 « Matériels informatiques et logiciels 2022 » :*
 - *Inscription de 10 000 € pour les travaux sur les ponts bascules.*
- *Opération 2022-25 « Aménagement du siège » (nouvelle opération) :*
 - *Inscription complémentaire de 40 000 € pour les travaux et l'aménagement des bureaux de la direction générale, incluant la création d'une salle de réunion.*
- *Opération 2022-26 « Reconditionnement d'engins » (nouvelle opération) :*
 - *Inscription de 1 000 € pour les annonces à lancer.*

En recettes, 559 560 € sont inscrits, comme en dépenses d'investissement, en compensation des inscriptions sur l'opération 2017-14. Une enveloppe de 6 000 € est également inscrite pour régulariser des ventes de matériels non prévues.

L'équilibre est réalisé en augmentant le montant du virement de la section de fonctionnement (277 400 €).

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :

Vu la 1^{re} convocation adressée le 08/12/2022 aux membres du Comité en vue de la réunion du 14/12/2022,

Vu l'absence de quorum constaté lors de la réunion du 14/12/2022,

Vu la 2^e convocation adressée le 15/12/2022 aux membres du Comité en vue d'une nouvelle réunion le 19/12/2022,

Vu la délibération n° C20211215_03 du 15 décembre 2021,

Vu la délibération DM n°1 n° C2022_10_19_05 du 19 octobre 2022,
 Vu l'avis favorable de la Commission de finances en date du 30 novembre 2022,
 Considérant le rapport présenté,

Article unique – d'adopter la rectification de la Décision Modificative n°1 du Budget Principal 2022 dont les inscriptions budgétaires sont les suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses de fonctionnement		
Chapitre / Article	Libellés	Montant
011 - 60632	Petit matériel de sécurité (Incendie et Prof)	5 600,00 €
011 - 611	Ajustement crédits Marché d'Exploitation et reprise disponibilités	881 000,00 €
011 - 63512	Taxes foncières plus faibles que prévu	-34 000,00 €
012 - 64118	Heures supplémentaires (samedis travaillée CT, ...)	55 000,00 €
012 - 64131	Remplacements de personnel, créations postes	325 000,00 €
66 - 66111	Nouvel emprunt et réévaluation des taux variables (intérêts)	113 000,00 €
66 - 66112	Réévaluation des taux variables (ICNE)	95 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	277 400,00 €
	Total	1 718 000,00 €

Recettes de fonctionnement		
Chapitre / Article	Libellés	Montant
70 - 7018	Ventes matériaux enveloppe enhausse	1 000 000,00 €
74 - 7478	Soutiens CITEO en hausse	300 000,00 €
77 -7788	Remboursements non prévus	418 000,00 €
	Total	1 718 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses d'investissement		
Chapitre / Article	Libellés	Montant
16 - 1641	Remboursement capital nouvel emprunt	93 000,00 €
201714 - 2313	Annulation mouvement BS2022 avec compensation en recettes (quai de Dieppe)	559 560,00 €
201836 - 2315	UTE - Enveloppe pour évacuation terres polluées et révisions prix	99 400,00 €
201917 - 2318	Bassin EP Villers : Plus-value pour terres évacuées	40 000,00 €
202202 - 2188	Réparation ponts bascules	10 000,00 €
202225 - 2188	Aménagement bureaux Direction Générale	40 000,00 €
202226 - 2188	Reconditionnement engins	1 000,00 €
	Total	842 960,00 €

Recettes d'investissement		
Chapitre / Article	Libellés	Montant
201714 - 2313	Compensation annulation mouvements BS 2022	559 560,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	277 400,00 €
024	Ventes de matériel non prévues	6 000,00 €
	Total	842 960,00 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'accepter à l'unanimité les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Nb de votes POUR	3	FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
Nb de votes CONTRE	00	POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Abstention(s)	00	LE PRÉSIDENT

Stéphane BARRÉ